



Peut on se rétracter pour un achat lors d'un salon

Par **Saiaa**, le **12/11/2013** à **05:39**

Bonjour à toutes et à tous !

Je voulais savoir si on pouvait annuler l'achat que nous avons fait hier lors d'un salon...

En effet nous avons commandé un canapé à un fournisseur lors d'un salon et nous avons versé 30% de la somme et le reste on le paie en 10 fois sans frais avec un organisme de crédit. !

Aujourd'hui je regrette cet achat et je voulais savoir si on pouvait se rétracter sachant que l'achat a été fait dans un salon...

Merci !

Par **Lag0**, le **12/11/2013** à **07:47**

Bonjour,

L'achat sur un salon ne vous donne aucun droit de rétractation. En revanche, l'achat à crédit oui, dans certaines conditions.

Le problème ici, c'est que je doute que l'achat soit considéré à crédit car vous avez versé 30% d'acompte. Or, lors d'un achat à crédit, le vendeur ne peut pas encaisser d'argent avant que le client ait définitivement accepté le crédit.